

Le potentiel radon dans les LANDES

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m-3) à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube. Un potentiel radon (zonage 1, 2 ou 3) est défini pour chaque commune.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface et ainsi conduire à modifier localement le potentiel.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à la demande de l'autorité de sûreté nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain et de l'Outre-Mer.

Le territoire national est divisé en trois zones à potentiel radon définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols (article R1333-29 du code de la santé publique) :

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible ;
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif .

L'[arrêté interministériel du 27 juin 2018](#) , détermine les communes concernées par **les zones à potentiel radon** .

Dans les Landes:

- 1 commune est classée en zone 3 : Laluque ;
- 21 communes sont classées en zone 2 : Bahus-Soubiran, Biscarrosse, Cagnotte, Dax, Donzacq, Eugénie-les-Bains, Gastes, Orist, Parentis-en-Born, Pécorade, Préchacq-les-Bains, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Lon-les-Mines, Saint-Pandelon, Saint-Paul-lès-Dax, Saubusse, Saugnac-et-Cambran, Sorbets, Sore, Tercis-les-Bains, Ychoux ;
- le reste du département est classé en zone 1 .

Pour en savoir plus, consulter le [site internet de l'IRSN](#)

La carte ci-après présente le zonage du potentiel radon pour les communes des Landes

> Le potentiel radon dans les Landes - format : PDF Mb

* Par ailleurs le classement en commune à potentiel radon peut influencer sur la réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP).

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?
cidTexte=JORFTEXT000038219644&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038219644&categorieLien=id)